

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 149/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux »

Délégué municipal : M. le Syndic Daniel Rossellat

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 21 mars 2019 à 19h30
Lieu	Salle de la Bretèche, place du château 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

En réponse au postulat de MM. les conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux », la Municipalité soumet à votre autorité la vision et les missions qu'elle a formulées pour les Services industriels nyonnais (SIN).

La réponse ci-après présente le socle de la stratégie propriétaire que la Municipalité a entériné pour ses Services industriels. Elle y précise notamment la hiérarchie entre le niveau de rentabilité attendu des Services industriels et les objectifs environnementaux, sociaux et économiques poursuivis par la Ville.

L'avenir des SIN a fait l'objet de discussions régulières, depuis de nombreuses années, liées notamment à l'évolution des secteurs et des marchés qu'ils occupent. La Municipalité souhaite confirmer, à travers un débat politique au sein de votre organe, une vision claire et partagée de la Ville de Nyon pour ses Services industriels. Ces éléments permettront non seulement de répondre aux interrogations du Conseil communal, mais serviront surtout à arrêter un cadre commun sur lequel mener les réflexions urgentes quant à la gouvernance d'une entreprise qui fait face à des défis majeurs.

La Municipalité vous demande par conséquent de débattre et de valider la vision et les missions suivantes, afin qu'elle puisse finaliser la stratégie propriétaire des Services industriels nyonnais.

C'est ce prérequis qui permettra d'ouvrir à nouveau la discussion sur les structures de gouvernance à adapter ou à adopter pour permettre aux Services industriels de mener et de développer, dans un environnement de plus en plus complexe, leurs activités opérationnelles. Pour cette raison, les deux dernières questions des postulants (business model et modifications de gouvernance) feront l'objet d'un préavis distinct.

2. Contexte

Les Services industriels sont soumis au respect des bases légales relatives aux domaines du climat, des énergies, de l'eau et de l'aménagement du territoire. La Municipalité s'est basée par ailleurs sur les contextes national, cantonal et communal en lien avec l'énergie pour établir la vision et les missions des SIN :

- la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral ;
- la Conception cantonale de l'énergie 2018 du Canton de Vaud ;
- le Programme Nyon-Energie 2018-2022 de la Ville de Nyon ;
- la Planification énergétique territoriale 2016 de la Ville de Nyon.

Le Conseil fédéral a élaboré la stratégie énergétique 2050, acceptée en votation populaire, dont le Parlement a adopté un premier paquet de mesures permettant à la Suisse de garantir la sécurité de son approvisionnement énergétique à long terme. Des objectifs chiffrés ont été fixés pour la Suisse :

- réduire de 16% d'ici à 2020, de 43% d'ici à 2035 et de 54% d'ici 2050 la consommation d'énergie finale par personne par rapport au niveau de 2000 ;
- réduire de 3% d'ici à 2020, de 13% d'ici à 2035 et de 18% d'ici 2050 la consommation électrique moyenne par personne par rapport au niveau de 2000 ;

- augmenter la production électrique issue des énergies renouvelables (hydraulique non compris) de 2'831 GWh à au moins 4'400 GWh en 2020 et 11'400 GWh en 2035.

Le Canton de Vaud entend participer pleinement à cette politique en se dotant d'une Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) actualisée et en consultation (2018). La CoCEn fixe les objectifs vaudois suivants :

- atteindre 18% d'ici 2022, 33% d'ici 2035 et 53% d'ici 2050 de part des énergies renouvelables vaudoise dans la consommation finale d'énergie ;
- réduire de 25% d'ici 2022, 44% d'ici 2035 et 57% d'ici 2050 la consommation d'énergie finale par personne ;
- augmenter la production locale d'électricité et de chaleur renouvelables à 3,2 TWh en 2022, 5,0 TWh en 2035 et 7,0 TWh en 2050.

Dans ce contexte, la Municipalité, en tant que Cité de l'énergie, a élaboré un Programme Nyon-Energie 2018-2021 (se rapporter au rapport-préavis N° 109/2018) qui représente sa vision énergétique pour l'entier de l'administration et du territoire nyonnais. Une planification énergétique territoriale a été établie entre 2016 et 2017 afin de quantifier et qualifier la transition énergétique du territoire de Nyon sur le moyen terme.

Les communes jouent un rôle clé en étant au premier niveau d'intégration de la réflexion énergétique dans l'aménagement et le développement du territoire. Les objectifs fixés dans le Programme Nyon-Energie 2018-2021 directement liés aux SIN, et atteignables uniquement par une stratégie d'entreprise pro-active, sont les suivants¹ :

Domaine	Objectif relatif	Etat 2016	Objectif 2021	Objectif long terme 2030
Consommation d'électricité du territoire	Consommation d'électricité acheminée par habitant (kWh)	5040	4'750	4'420
Electricité renouvelable du territoire	Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité des clients SI	98%	100%	↔
	Part de production suisse dans le marquage	43%	>50%	↑
	Part des besoins en électricité couverts par de la production renouvelable locale	2.5%	7%	15%
Consommation d'énergie du parc bâti	Consommation d'électricité liée au parc bâti par habitant (kWh)	3'287	3'166	3'149
	Consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude par habitant (kWh)	13'449	12'317	10'251
Energie renouvelable du parc bâti	Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude	3.3%	↑	28.5%
	Part des besoins en électricité du parc bâti couverts par du photovoltaïque	3.4%	9%	18%
Eau	Consommation d'eau par habitant (l)	311	↔	↔
Emissions de CO ₂	Emissions de gaz à effet de serre du parc bâti (t eq. CO ₂ /hab)	3.1	2.6	1.7

¹ Objectifs du Programme Nyon-Energie 2018-2022 pour lesquels l'engagement des Services industriels est prépondérant

3. Vision

La Ville de Nyon attend des Services industriels nyonnais :

- qu'ils assurent une rentabilité financière optimale de l'entreprise, à court, moyen et long terme, en tenant compte des contraintes et objectifs énumérés ci-après. En tant qu'entité énergéticienne, ils réinvestissent une partie substantielle de leur marge dans le développement des services en lien avec leurs missions et intègrent l'innovation dans leur approche globale. Si cette rentabilité s'avérait fortement réduite en raison de la situation contextuelle, l'équilibre financier devrait dans tous les cas être assuré ;
- qu'ils gèrent leurs finances de manière rigoureuse et transparente ;
- qu'ils assurent un service public universel et innovant, de proximité² et orienté clients dans les secteurs relevant de leurs missions ;
- qu'ils garantissent la sécurité de l'approvisionnement des fluides, l'exploitation et l'entretien des réseaux relevant de leurs missions sur le territoire nyonnais en priorité ;
- qu'ils mènent leurs missions avec la plus grande efficacité environnementale pour respecter les principes de la stratégie énergétique 2050, de la conception cantonale de l'énergie et pour atteindre les objectifs du Programme Nyon-Energie et de la planification énergétique territoriale;
- qu'ils assument leur responsabilité sociale et économique face à leurs clients et à leurs partenaires, en proposant des services et des prestations de qualité adaptés aux besoins régionaux, à un prix juste et en évitant de concurrencer le tissu économique local ;
- qu'ils se positionnent comme un employeur attractif et socialement responsable, en respectant l'intégrité de leurs collaborateurs, en encourageant la formation continue et en garantissant l'équité entre femmes et hommes ;
- qu'ils participent activement aux projets de planification et d'aménagement de la Ville de Nyon au côté des services communaux ; de son côté, la Ville de Nyon révisé et actualise régulièrement sa politique énergie et sa planification énergétique territoriale, afin de répondre au contexte énergétique, en associant les Services industriels ;
- qu'ils mènent une veille active quant à l'évolution des domaines qu'ils couvrent et à de nouvelles activités rentables ;
- qu'ils évaluent la pertinence de fusions et autre partenariats (p.ex. prise de participations, collaborations, création de société de partenaires, etc.), dans le respect des valeurs de cette stratégie, afin d'atteindre la taille critique nécessaire à relever les défis de leurs domaines d'activités ; les partenariats avec des entreprises régionales sont privilégiés, dans le respect des lois sur les marchés publics.

4. Missions

La Ville de Nyon attend des Services industriels nyonnais qu'ils orientent leurs activités dans chacun des secteurs suivants :

- Electricité. Les SIN s'organisent pour maintenir et optimiser leur réseau électrique. En particulier les SIN se positionneront en faveur d'une intégration optimale des énergies renouvelables et des nouvelles formes d'organisation de production, tout en garantissant un financement de la maintenance du réseau électrique.

² Par proximité, la Ville de Nyon attend des SIN qu'ils assurent un service sur le territoire de Nyon en priorité et sur les zones de dessertes proches si cela est justifiable économiquement.

- Eau. Les SIN garantissent la sécurité et la qualité de l’approvisionnement en eau et l’entretien du réseau de distribution appartenant à la Ville de Nyon ou aux communes prestataires, en élaborant une stratégie alliant efficacité économique et adaptation aux changements climatiques.
- Gaz. Les SIN développent une stratégie d’évolution de leur réseau de gaz s’inscrivant dans la planification énergétique territoriale, soit d’une énergie de transition permettant de substituer rapidement le mazout. Elle ne vise pas d’extension au-delà des raccordements nécessaires, étant précisé qu’une augmentation de la part d’énergies renouvelables dans le mix chaleur du territoire est un objectif d’ici 2030. Le passage à des thermo-réseaux est à développer dans ce contexte, et en tenant compte de la valeur du réseau de gaz existant. Le réseau de gaz devrait évoluer pour répondre aux défis futurs (power-to-gas, stockage thermique, etc.). En outre, les SIN visent une diminution de l’impact en émissions CO² de la distribution de gaz.
- Economies d’énergie. En collaboration avec la Ville, les SIN développent des offres en faveur des économies d’énergie et de l’efficacité énergétique, appelées par le nouveau contexte sociétal. Ils investiguent les différentes opportunités techniques et le développement d’offres de services énergétiques permettant des diminutions de la consommation.
- Eclairage public. Les SIN exploitent et entretiennent le réseau d’éclairage public de la Ville de Nyon en appliquant les principes définis dans le plan lumière de la Ville et ceux du smartmetering, et en accordant une importance aux exigences sécuritaires, urbanistiques et environnementales.
- Mobilité durable. Les SIN consolident leur position d’acteur local de mobilité durable (mobilité électrique, promotion du gaz naturel carburant), avant tout dans le cadre de partenariats de projets.
- Contracting chaleur. La Ville souhaite consolider la position des SIN sur son territoire concernant le contracting chaleur. A ce titre, les SIN développent un rôle de fournisseur local de chaleur renouvelable auprès des privés, en conformité avec les objectifs de la planification énergétique territoriale. La mise en œuvre concrète de cette nouvelle activité se fait à condition que les risques restent supportables et qu’une rentabilité durable soit garantie.
- Nouvelles technologies et nouveaux services. Les SIN s’appuient sur le partenariat avec TRN SA/netplus.ch, ou d’autres partenaires de la branche énergie, pour intégrer des solutions intelligentes découlant de leurs missions. Les SIN peuvent tester de nouvelles technologies pour développer des prestations et produits durables. Ils le font conformément à l’exigence d’atteinte de la taille critique découlant de la vision générale.
- Smart city. Les SIN sont un acteur central de la Ville de Nyon dans la concrétisation de sa future stratégie Smart City. Les SIN répondent aux exigences légales en lien avec le smart et mettent à profit les applications smart de ses réseaux de distribution de fluides dans une optique de synergie avec les services de la Ville.

5. Conclusion

Par le biais de cette réponse, la Municipalité souhaite donner l’opportunité au Conseil communal de se positionner sur un cadre défini et sans équivoque, qui permettra à la Municipalité de finaliser la stratégie propriétaire des SIN. Cette stratégie apportera un cap et des objectifs clairs aux Services industriels nyonnais, et permettra de définir, dans un deuxième temps, les structures nécessaires pour leur atteinte ainsi que la stratégie d’entreprise opérationnelle.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 149/2019 concernant la Stratégie propriétaire des Services industriels de Nyon valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du présent rapport-préavis, valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe :

- Postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux »

Au Conseil Communal de Nyon, ce lundi 25 juin 2018

POSTULAT

Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux

Préambule

La majorité de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 87/2018 a estimé que le projet d'autonomisation des SI, tel que présenté, n'était pas recevable, selon une série d'arguments développés dans le rapport.

Pourtant les conseillers soussignés, bien qu'opposés à ce projet, partagent les préoccupations de la Municipalité quant à la pérennité des Services Industriels, la stratégie et les objectifs qui devraient leur être assignés ainsi que pour les diminutions annoncées des revenus qu'ils génèrent pour le budget communal.

Les signataires de ce texte estiment que le projet d'autonomisation s'est trop focalisé sur les outils à mettre en place pour la gouvernance des Services Industriels : la création d'une holding et de Sociétés Anonymes ne sauraient constituer un but en soi.

Ce postulat demande à la Municipalité de définir avant toute chose une stratégie et des objectifs qui devraient être assignés au Services Industriels puis de proposer des modifications de gouvernance les plus à même de servir ces buts.

Contexte politique

Le peuple suisse a accepté le 21 mai 2017 la loi révisée sur l'énergie. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. De plus la construction de nouvelles centrales nucléaires est désormais interdite et les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation.

C'est dans ce cadre que doivent désormais évoluer les stratégies énergétiques cantonales et communales :

- Mesures incitatives visant une utilisation rationnelle de l'énergie et une réduction de sa consommation
- Promotion des énergies renouvelables

De distributeur à régulateur

Le rôle des Services Industriels est en profonde mutation. Alors qu'il y a peu, ils fournissaient les différents fluides au citoyen/consommateur dans une situation de monopole qui permettait de dégager des bénéfices confortables mis à disposition du budget communal, différents éléments sont aujourd'hui remis en cause :

Pour l'électricité:

- Perte du monopole de la distribution de l'électricité : si désormais les gros consommateurs peuvent choisir leur fournisseur, demain, cette liberté sera étendue à l'ensemble des consommateurs.
- Création de Communautés d'énergie : les nouvelles dispositions légales favorisent non seulement l'autoconsommation de l'électricité produite sur place mais aussi le regroupement de ces producteurs/consommateurs par quartier
- Les anciens « clients » deviennent donc non seulement des producteurs d'électricité pour leur propre usage mais aussi des revendeurs des surplus aux Services Industriels.

Pour le gaz :

- Perte annoncée du monopole de la distribution de gaz. Contrairement au marché de l'électricité qui voit une concurrence dévastatrice entre les différents producteurs, la production de gaz est en situation de quasi monopole. De l'avis de certains experts, la libéralisation du marché du gaz n'aura donc pas les mêmes effets de concurrence que celle de l'électricité, les distributeurs se fournissant auprès d'un nombre très restreint de producteurs.

Pour l'eau :

- La législation ne permet pas une mise en concurrence des fournisseurs d'eau. Par ailleurs, s'agissant de comptes fermés, le prix de l'eau reflète assez exactement les coûts de production et d'acheminement.

Pour la fibre :

- La Ville de Nyon a la chance de posséder un réseau de fibres à même de développer une ville intelligente (smartcity) avec des réseaux couplant l'information et la distribution de fluides et/ou d'énergies. À l'instar de compteurs intelligents, équipant bientôt l'ensemble des consommateurs, et capables de suivre et de communiquer en détail et en temps réel la consommation électrique d'un abonné, les réseaux permettront de contrôler les flux, de faire circuler toutes sortes d'informations susceptibles de générer des économies d'énergie, d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic, ou encore de gérer un éclairage public intelligent.

Stratégie et objectifs

La période actuelle voit de nombreux bouleversements dans le domaine non seulement de la distribution des fluides mais aussi dans la nécessité d'épargner les ressources, dans la production d'énergies renouvelables ou encore dans le développement de réseaux dits intelligents. La Municipalité doit définir une politique claire et ambitieuse pour apporter les meilleures réponses possibles à ces mutations qui sont autant d'opportunités.

Cette stratégie ne peut et ne doit s'inscrire que dans la logique de la Stratégie Energétique 2050. Il s'agit pourtant de la décliner à l'échelle locale en déterminant pour les trois volets : réduction de la consommation, amélioration de la consommation énergétique et promotion des énergies renouvelables, les mesures concrètes qui seront prises.

Il s'agira également pour la Municipalité de définir les objectifs autant économiques qu'environnementaux qu'elle souhaite fixer, et au besoin faire les arbitrages politiques entre des objectifs qui peuvent être antagonistes.

Ces objectifs ne correspondent pas à la liste de différentes nouvelles activités que pourraient entreprendre les Services Industriels en vue d'assurer la pérennité des revenus. Là aussi, les futures nouvelles et éventuelles activités des Services Industriels devraient découler d'une volonté politique clairement affirmée.

Adaptation de la gouvernance

L'adaptation de la gouvernance devrait résulter des décisions politiques décrites ci-dessus. On peut par exemple imaginer répondre au besoin de rapidité de décision en attribuant aux Services Industriels un crédit cadre en début de législature.

De même, la Municipalité pourrait proposer de modifier l'autorisation que le Conseil vote en début de législature pour procéder à des acquisitions de participation dans des sociétés

commerciales (art. 4, al. 1, let 6bis de la Loi sur les communes) en relation avec les activités des Services Industriels au-delà du montant actuel de CHF 100'000.-

Un Conseil de Direction, ouvert à des personnes civiles, pourrait être instauré.

De la même manière il est envisageable, voire souhaitable que les SI multiplient les partenariats avec d'autres entités constituées ou à constituer.

En conclusion

Les signataires demandent à la Municipalité de

- De définir une vision de la ville de demain en matière d'économies d'énergies, de développement de réseaux intelligents (smart city), de production d'énergies renouvelables ou de prises de participation dans des sociétés produisant des énergies renouvelables
- De définir une stratégie et des objectifs clairs pour le rôle que devront jouer les Services Industriels demain dont les compétences actuelles et futures leur permettront d'en être le fer de lance
- D'adapter le business model en conséquence et sur la base d'une véritable étude de marché.
- De proposer au besoin à notre Conseil des modifications de la gouvernance des Services Industriels qui permettent la réalisation de la stratégie et des objectifs définis préalablement.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 25 juin 2018

Pierre Wahlen
Sacha Vuadens